

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 16 MARS 2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	CAYET Laurette	RAULT Annie
PICOUAYS Jacqueline	LUCAS Dominique	THOMAS François
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUILLEMOT Jean-Claude
LEMONNIER Rosanna		

Absents Excusés : Monsieur Didier YVART, Madame MENARD Vanessa, Madame KERJEAN Nathalie pouvoir à Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur GUEMARD Bruno pouvoir à Monsieur GODET Pascal, Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc, Monsieur MAILLARD Rémi.

Secrétaire de séance : Monsieur FOURE Jean-Luc

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023

Ratio promu-promouvable.

Le conseil municipal fixe le taux à 100 % pour l'ensemble des grades à compter de l'année 2023

Recrutement d'un temps non-complet au secrétariat et d'un contractuel au service technique temps complet.

Le conseil municipal :

- Décide d'ouvrir un poste au secrétariat au grade d'adjoint administratif ou adjoint administratif 2^{ème} classe pour un temps non complet (minimum 17 h 30) 1^{er} échelon.
- Décide d'ouvrir un poste contractuel au service technique au grade d'adjoint technique à temps complet pour 1an au service technique.
- Décide de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Avancement de grade et modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les avancements de grade pour les agents concernés : au grade d'adjoint technique principal première classe

- Décide de modifier le tableau des effectifs dans ce sens.

URBANISME ET TRAVAUX

Extension et réhabilitation de la Mairie – avenants

Le conseil municipal approuve les avenants ci-dessous :

- LOT 11 / Revêtement de sols - Faïences 600 € HT
- LOT 8 / Menuiserie Intérieures 1 878.81 € HT
- LOT 13/ Electricité 789.49 € HT
- Le conseil municipal déplore le devis supplémentaire du lot 9 cloisons sèches (travaux omis lors du marché initial) et souhaite que ce montant ne soit pas répercuté sur la note d'honoraire du Cabinet d'Architecte Atelier DUPRIEZ, accepte la remise de 500 € accordée par l'entreprise OPI sur le devis ci-dessous.
- LOT 9 / Cloisons sèches - Isolation 6 101.40 € HT
- LOT 2/ Terrassement- VRD 7 720.00 € HT et 5 135.00 € HT

Maîtrise d'œuvre route de la Sevestrais.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Société INFRA CONCEPT et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Convention de délégation au profit de Dinan Agglomération de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines".

Le conseil municipal décide :

- Approuve le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" par la commune au profit de Dinan Agglomération, annexé à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et à signer la convention.
- Sollicite de L'Établissement Public de Coopération Intercommunale dénommé Dinan Agglomération, la délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) concernant le territoire de la commune.

Ecole maternelle : diagnostics

Le conseil municipal décide de procéder à un diagnostic amiante et un diagnostic structure portant sur la structure métallique et les murs et de s'assurer de la conformité et de la résistance et notamment la compatibilité avec la pose de panneaux photovoltaïques

Compte administratif 2022

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **1 317 603.93 €**

Recettes : **1 862 701.21 €** + 223 562.22 € (excédent antérieur reporté 002) = **2 086 263.43€**

Excédent de fonctionnement : **768 659.50€**

Section d'investissement :

Dépenses : **979 365.67 €**

Recettes : **799 385.55 €** + 360 464.15 (excédent antérieur reporté article 002) = **1 159 846.70 €**

Excédent d'investissement : **180 481.03 €**

Compte de gestion du trésorier 2022

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget 2022 comme suit :

Investissement : compte 1068 : 613 536.22€

Fonctionnement : compte 002 : 155 123.28 €.

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal vote les taux d'imposition sans changement à savoir :

- Taxe d'habitation : 15.41% résidences secondaires.
- Taxe foncière (bâti) : 34.53%
- Taxe foncière (non bâti) : 66.56 %

Vote du Budget primitif 2023

Le conseil municipal vote le budget primitif 2023

Fonctionnement

Dépenses : 2 088 623.28 €

Recettes : 2 088 623.28 €

Investissement par opération

Dépenses : 2 298 556.53 €

Recettes : 2 298 556.53 €



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

